

Université de Genève
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation
Section des sciences de l'éducation

TU FINIRAS AU GRÜTLI !
Boîte à cancrès ou massification de la scolarisation
Genève 1929-1969



Séminaire d'Histoire sociale et culturelle de l'Education
Maître Assistant : Christian Alain Muller
Le changement en éducation : entre mythes et réalités 742202 CR
5 Mai 2011

Angélica Bejarano
Av. de Miremont 46
1206 Genève
bejaran2@etu.unige.

Tu finiras au Grütli !

1929-1969

Plan de la présentation

1. INTRODUCTION
2. SYSTÈME SCOLAIRE DE 1886 À 1929
3. BOÎTE À CANCRES OU ÉCOLE DES PAUVRES ?
 - a. Le bâtiment du Grütli
 - b. L'origine des classes de préapprentissage
 - École complémentaire
 - École professionnelle
 - c. Attaques contre le Grütli
 - Une filière de plus en plus dévalorisée
 - Vers la création du cycle d'orientation
 - Des chiffres...des finalités
4. CONCLUSION
5. BIBLIOGRAPHIE
6. ANNEXES

1. INTRODUCTION

La généralisation de l'instruction au cours du 19^e siècle ainsi que l'allongement progressif de la scolarité obligatoire à plein temps dans la première moitié du 20^e siècle ont poussé les responsables de l'instruction publique à différencier les filières et les cursus. Pendant plusieurs siècles, le système scolaire avait été assez simple : l'école primaire apprenait les rudiments aux enfants des couches populaires ; le collège accueillait une élite qui se destinait aux professions libérales. Il s'agissait de deux structures parallèles, séparées dès leur origine et qui s'ignoraient. Au cours de 19^e siècle l'organisation scolaire devint plus complexe. Nous assistons à la mise en place progressive de filières secondaires, modernes ou professionnelles, parallèles au Collège, ainsi qu'à l'aménagement de passerelles entre les différentes filières. La scolarisation fut généralisée, la scolarité obligatoire à plein temps prolongée jusqu'à 15 ans et le souci d'offrir à tous les élèves, quels que soient leurs aptitudes et leurs intérêts scolaires, une formation allant au-delà du cursus primaire élémentaire devint dominant.

A travers de l'école du Grütli nous allons faire un succinct analyse des transformations produites au cours des différents changements dans l'enseignement de 1886 jusqu'à la fermeture du Grütli en 1969.

2. SYSTÈME SCOLAIRE DE 1886 À 1929

La structure scolaire était faite en l'essentiel pour écarter les enfants de l'école primaire issus de classes populaires et de classes moyennes de la voie des études et de la voie secondaire. Il existait le primaire pour la masse des enfants suivi de l'apprentissage ou la mise au travail dès la fin de l'école obligatoire, la voie moyenne de l'école primaire suivi d'un enseignement secondaire court à Genève, ou primaire supérieur dans d'autres cantons donnant accès à l'apprentissage ou aux écoles professionnels et la grandevoie de l'élite qui était celle des études secondaires longs latins voire scientifiques et l'accès à l'académie¹.

La loi de 1886 instaura la fin de la scolarité complète à plein temps à 13 ans suivie d'une scolarité secondaire à partir de 13-14-15ans qui pouvait être courte pour les écoles secondaires modernes ou longue pour les longues études secondaires.

En 1911, on décida de l'éteindre d'un an, à 14 ans mais on s'est aperçu qu'une grande majorité des élèves accumulait du retard et que ne finissait pas le programme, alors pour améliorer le niveau scolaire de la population on a décidé de repousser jusqu'à 14 ans la fin de la scolarité obligatoire, obligeant ainsi à faire aux élèves une année supplémentaire de la scolarité obligatoire dite 7e. Mais en faisant la prolongation jusqu'à 14 ans on faisait correspondre également la dernière classe de l'école primaire avec la première année de l'enseignement secondaire moyen et court et donc une inégalité structurale du système.² (Annexe figure 5)

«En résumé, ceux qui ont fréquenté seulement l'école primaire à l'âge des études moyennes ne peuvent opter en fait qu'entre l'apprentissage ou le travail immédiat. Ils affluent dans les métiers manuels; quelques-uns s'orientent vers des tâches non manuelles simples. Les écoles secondaires inférieures de type traditionnel (Collège et École supérieure de jeunes filles), au contraire, constituent la pépinière des carrières non manuelles, spécialement des plus recherchées. Les écoles secondaires inférieures de type «moderne» (Collège moderne et École ménagère) en voient peu d'élèves dans les établissements secondaires supérieurs. Elles fournissent une partie des apprentis, la majorité des élèves des écoles professionnelles et techniques et une fraction importante de ceux de l'école supérieure de commerce. C'est dire

¹ Magnin, Muller 2010 cours

² Magnin, Muller 2010 cours

que les écoles de type «moderne» constituent un carrefour fort utile. Elles forment à la fois de futurs travailleurs qualifiés, de futurs employés et «cadres» moyens, et même, mais en nombre minime, quelques futurs «cadres» supérieurs.³

En 1915-1933, on augmente d'une année la scolarité obligatoire ce qui fait, que l'école primaire finit à 15 ans et que les écoles secondaires moyennes et courtes finissent également à 15 ans donc une correspondance. Ce qui fait qu'en 1933, l'école primaire fait 6-7-8 et que les écoles secondaires au premier, deuxième au même temps que 7-8 primaire, ce qui fait que les élèves en sortant de 6e à l'heure ont le choix entre le primaire ou le secondaire sous réserve que les écoles secondaires sont payants⁴ (Annexe figure 5)

En 1926, André Oltramare change le système des bourses, en fonction des besoins des familles et pour ça on fait une enquête des revenus des familles et on va donner jusqu'à 300Fr par année, ce qui crée une offre scolaire dans l'enseignement secondaire. Oltramare va créer également pour détecter les intelligences d'élite dans le populaire un nouveau type de classe dans le primaire, les 6emeB forte, les meilleurs élèves en primaire pour les préparer pour entrer dans le secondaire (1926-1934).⁵ (Annexe tableau 1)

En 1929, avec la transformation du 7 e primaire de garçons en classes de préapprentissage, la direction de l'enseignement primaire décida de rassembler dans un seul bâtiment tous les garçons qui, à la fin de l'école primaire, n'avaient les résultats suffisants ou étaient trop pauvres pour entrer au Collège ou à l'Ecole professionnelle. Il choisit l'Ecole du Grütli, construite de 1871 à 1873 dans un quartier devenu central, à côté du Conservatoire, du Grand Théâtre et du Victoria-Hall et non loin de l'Université. Il fallait une école qui dispose d'ateliers de travaux manuels, d'un laboratoire de physique et de chimie, d'une bibliothèque de classe orientée sur les métiers, le commerce et l'industrie ainsi que d'un service d'orientation professionnelle.⁶ (Annexe figure 6)

3. LA BOÎTE À CANCRES OU L'ÉCOLE DES PAUVRES ?

A. Le bâtiment du Grütli :

Conçu par l'architecte Georges Matthey, lauréat du concours lancé pour sa construction, le bâtiment du Grütli comprenait une école industrielle au rez-de-chaussée et au sous-sol, une école primaire mixte aux premier et deuxième étages, avec 16 classes pouvant chacune accueillir de 50 à 60 élèves, ainsi qu'une école de dessin au troisième étage. On installa, à côté des ateliers de menuiserie, un atelier de cartonnage et un atelier de mécanique et travaux sur métaux, afin de mettre l'accent sur les travaux manuels comme l'exigeait le programme envisagé pour les nouvelles classes.⁷

³ Muller, Histoire de l'enseignement secondaire en Occident, XIXe-XXe siècles. In, Roger Girod et Jean-François Rouiller, *Milieu social et orientation de la carrière des adolescents*, vol. I, Centre de recherches de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, 1961, p.17.

⁴ Magnin, Muller 2010 cours

⁵ Magnin, Muller 2010 cours

⁶ Marcacci, Chardon 2004

⁷ Ibid., 2004

B. L'origine des classes de préapprentissage

Deux institutions, issues de la réforme de l'instruction publique adoptée en 1886, sont à l'origine de l'École de préapprentissage du Grütli. D'un côté, les dernières classes de l'enseignement primaire, dites complémentaires, qui avaient pour mission de permettre aux filles et aux garçons de 13 à 15 ans qui ne désiraient pas continuer leurs études ou non promus dans une filière secondaire de terminer leur scolarité obligatoire ; de l'autre, l'École professionnelle de l'enseignement secondaire, pour les garçons promus de 6^e primaire, qui se préparaient à entrer en apprentissage, dans les écoles professionnelles de l'enseignement supérieur ou dans les sections technique ou pédagogique du Collège de Genève.⁸

-École complémentaire de l'enseignement primaire

La loi sur l'instruction publique de 5 juin 1886 avait prolongé de 13 à 15 ans la scolarité obligatoire instituée en 1872. « Dès l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 15 révolus, tous les enfants habitant le canton de Genève doivent recevoir dans les écoles publiques ou privées, ou à domicile, une instruction suffisante » stipulait l'article 8. Il fallut donc créer une École complémentaire pour faire suite au 6^e degré primaire. Celle-ci aurait dû comprendre dix heures de cours par semaine, elle n'en compta en fait que sept : de 10h à 12h le jeudi et de 11h à 12h les autres jours. Cet horaire réduit permettait aux élèves de travailler ou du moins d'aider leur famille par de petits travaux. En théorie, le programme visait à compléter et à développer l'enseignement primaire en lui donnant un caractère plus pratique et professionnel. En réalité les cours demeurèrent plutôt traditionnels. Ils comprenaient des heures de français, d'arithmétique, d'allemand, de dessin, de géographie et d'histoire, de chant et de gymnastique et une heure de travaux manuels. La loi avait également prévu de mettre les élèves n'ayant pas réussi à terminer leur 6^e degré primaire à 13 ans dans une classe spéciale de l'École complémentaire. Après la première guerre mondiale s'affirma plus clairement l'intention de mieux préparer à l'entrée dans la vie professionnelle les élèves qui achevaient leur scolarité obligatoire dans l'enseignement primaire.⁹

-École professionnelle de l'enseignement secondaire

L'autre filière instituée par la loi de 1886 à la suite de la prolongation de la scolarité obligatoire fut l'École professionnelle, destinée aux jeunes gens qui, ayant achevé le 6^e degré de l'école primaire, ont l'intention de se vouer à l'industrie ou au commerce. Étaient admis en première année de l'École professionnelle trois types d'écoliers : les enfants promus du 6^e degré primaire, ceux qui avaient fréquenté la 7^e du Collège (et avaient souvent, échoué en latin) ou ceux qui avaient passé par une classe préparatoire appelée « transitoire ».¹⁰

En 1934, pour éviter des confusions, notamment avec les classes de préapprentissage, l'École sera rebaptisée Collège moderne.

⁸ Marcacci, Chardon 2004

⁹ Marcacci, Chardon 2004

¹⁰ Ibid., 2004

C. Attaques contre le Grütli

En 1936, l'opposition des enseignants du secondaire inférieur à la gratuité des 7^e et 8^e primaires et au rôle donné aux classes de préapprentissage devint publique. Car les 7^e primaires étaient des classes dites classes urbaines de la division complémentaire (c'est-à-dire les classes du Grütli), classes qui n'étaient destinées qu'aux élèves reconnus incapables de suivre un enseignement secondaire. Le résultat obtenu est d'empêcher inévitablement de nombreux élèves d'entrer plus tard au Collège, à l'Ecole secondaire, à l'Ecole des arts et métiers ou à l'Ecole ménagère ; car pour être admis, ils devaient passer des examens auxquels l'enseignement donné dans les classes de développement ne les préparait pas et donc une grande proportion des enfants ont été poussés dans ces classes d'exception.¹¹

-Une filière de plus en plus dévalorisée

La nouvelle loi sur l'instruction publique adoptée par le Grand conseil le 6 novembre 1940 dans son article 28 précisait que la division complémentaire comprenait les classes de préapprentissage urbaines et les classes complémentaires rurales et maintenait le statut donné en 1936 : « la division complémentaire est destinée aux élèves qui, pour des raisons majeures, achèvent leur scolarité sans pouvoir entreprendre d'études secondaires ou professionnelles ». Son but était de préparer les élèves non promus de 6^e à la vie pratique, par révision des notions essentielles acquises à l'école primaire et par des cours spéciaux, notamment de travaux manuels et de réaffirmer le principe que les élèves qui n'étaient pas en situation d'échec et de retard scolaire grave devaient passer dans une filière secondaire après leur 7^e année de scolarité.¹² (Annexe figure 4)

Après 1936 les autorités scolaires eurent tendance à encourager tous les élèves promus de la 6^e primaire à entrer dans l'enseignement secondaire. Ce changement de politique fut renforcé avec la loi sur l'instruction publique de 1940 et ses ajustements successifs. Désormais, seuls les garçons n'ayant pas obtenu de résultats leur permettant de fréquenter un établissement secondaire pouvaient terminer leur cursus scolaire dans les classes primaires, c'est-à-dire le Grütli. Cela allait amener de plus en plus d'élèves en difficulté dans ces classes et contribuer au discrédit de cette école aux yeux de l'opinion publique et du corps enseignant.¹³

-Vers la création du cycle d'orientation

En 1962 le cycle d'orientation fut institué, le principe fondamental de cette réforme était le rattachement à l'enseignement secondaire de toutes les classes d'élèves de 12 à 15 ans. Cette filière unique entre le primaire et le secondaire « supérieur » devait assurer l'orientation scolaire et professionnelle des élèves. Le statut légal du cycle d'orientation date de 1964, mais il ne fit pas disparaître d'emblée les classes de fin de scolarité. A partir de 1968, le recrutement de la plupart des apprentis se faisant à la sortie du Cycle d'orientation, le Grütli eut de moins en moins de raison d'exister. Les dernières classes de 7^e primaire disparurent en 1969, année où le Cycle d'orientation absorba la totalité des élèves sortant de la 6^e année primaire. L'Ecole du Grütli disparu.¹⁴

¹¹ Ibid., 2004

¹² Marcacci, Chardon 204

¹³ Ibid., 2004

¹⁴ Ibid., 2004

- Des chiffres...des finalités

En 1934, une enquête en 7^e commerciale montre que cette classe accueillait :

- 3 élèves étrangers, refusés par l'Ecole professionnelle parce qu'ils n'avaient jamais fait d'allemand ;
- 1 élève de retour de l'étranger en cours d'année ;
- 1 élève temporairement en mauvaise santé ;
- 6 garçons genevois refusés à l'Ecole professionnelle, à cause de leurs résultats de 6^e ;
- 6 garçons transférés au contraire à l'Ecole professionnelle en cours d'année parce que leurs résultats étaient suffisants ;
- 1 garçon provenant d'une 6^e mixte, où il ne supportait pas le contact avec les filles ;
- Des élèves désirant exercer une activité artisanale ne demandant pas le travail du bois et du fer (boulangers, pâtisseries, épiciers).

Ce qui ressort de cette enquête et des commentaires des enseignants, c'est que si une partie des élèves ont opté pour le Grütli de leur plein gré, beaucoup n'ont pas eu d'autre choix. Leur situation personnelle, les connaissances acquises en primaire, les antécédents scolaires, leur état de santé ou leurs attitudes ne leur permettaient pas de choisir une autre filière.¹⁵

4. CONCLUSION

Les classes terminales installées dans le bâtiment du Grütli en 1929, nous ont laissé une double mémoire. D'abord, celle d'une boîte à cancre ; la perspective d'y achever son parcours scolaire pesait comme une menace sur les écoliers récalcitrants « si tu continues comme cela, tu finiras au Grütli ». Ensuite, celle d'une école de vie, qui a permis à bien des individus en rupture avec les normes du système scolaire d'acquérir le bagage humain et la force de volonté nécessaires pour se débrouiller ensuite plus qu'honorablement sur le plan professionnel et personnel.

Pour une bonne partie de l'opinion publique, les classes de fin de scolarité de l'École du Grütli sont devenues rapidement une galère pour cancre et naufragés de l'instruction publique. Certains milieux pédagogiques parlaient le plus souvent de classes pour des écoliers peu doués, réfractaires à l'école et ayant accumulé de graves retards dans leur cursus.

Les enseignants du Grütli estimaient en effet être aussi les mal-aimés de l'instruction publique genevoise, qui n'honorait pas sur le plan professionnel leurs efforts et leur engagement pédagogique, et souffraient de n'être considérés que comme des régents primaires.

Le Grütli a été l'école de la dernière chance pour bon nombre d'élèves qui l'ont fréquentée ; surtout pour ceux, toujours plus nombreux au fil des ans, qui ne l'avaient pas choisie de leur plein gré, mais pour qui elle constituait l'étape finale obligée d'un parcours scolaire parsemé de difficultés

Mais les aptitudes et les compétences individuelles ne sont pas des principes que la société peut créer et redistribuer. Cependant la société se doit de faire en sorte d'encourager chacun à développer son potentiel et de reconnaître les talents sous toutes les formes. Ce qui me fait penser est-ce que les formations dites apprentissages sont des boîtes à cancre ou est-ce du pur déterminisme social ?

¹⁵ Marcacci, Chardon 2004

5. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage

Marcacci, M. Chardon, E. (2004). Tu finiras au Grütli ! Une école de fin de scolarité. Genève 1929-1969. La CRIÉE/ Service de la recherche en éducation et les éditions Passé Présent, Genève

Article

Briand, J-P, Chapoulie, J-M. (1981). L'enseignement primaire supérieur des garçons en France, 1918-1942. In : Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 39. Pp. 87-111

Thèse

Muller, CA. (2007) Histoire de la structure, de la forme et de la culture scolaires de l'enseignement obligatoire à Genève au XXe siècle (1872-1969). Genève : Université de Genève

Cours

Magnin, C. Muller, CA (2010). Système d'enseignement et enseignement secondaire : approche historique et comparatif [En ligne]. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, section des sciences de l'éducation-SSSED. Mediaserver. [visité le 21/04/2011]
<https://mediaserver.unige.ch/play/65496>

Figure 5 - Le déséquilibre structurel entre la fin de l'école primaire et l'enseignement secondaire inférieur moderne, Genève 1886-1933

		âge	degré	Loi sur l'instruction publique de 1886							
Scolarité post-obligatoire	18	13	Travail et apprentissage	Travail, apprentissage et écoles professionnelles				ESJF sup.	1 ^{ère}	Collège sup.	1 ^{ère}
	17	12							2 ^e		2 ^e
	16	11							3 ^e		3 ^e
	15	10						4 ^e	4 ^e		
	14	9						ESJF inf.	5 ^e	Collège inf.	5 ^e
	13	8		EP	2 ^e	EPM	2 ^e		6 ^e		6 ^e
	12	7		Ecole primaire					7 ^e		7 ^e

		âge	degré	Loi sur l'instruction publique de 1911							
Scolarité post-obligatoire	18	13	Travail, apprentissage et écoles professionnelles	Travail, apprentissage et écoles professionnelles				ESJF sup.	1 ^{ère}	Collège sup.	1 ^{ère}
	17	12							2 ^e		2 ^e
	16	11							3 ^e		3 ^e
	15	10						4 ^e	4 ^e		
	14	9						ESJF inf.	5 ^e	Collège inf.	5 ^e
	13	8		EP	2 ^e	EPM	2 ^e		6 ^e		6 ^e
	12	7		Ecole primaire					7 ^e		7 ^e

		âge	degré	Loi sur l'instruction de 1933									
Scolarité post-obligatoire	18	13	Travail, apprentissage et écoles professionnelles	Travail, apprentissage et écoles professionnelles				ESJF sup.	1 ^{ère}	Collège sup.	1 ^{ère}		
	17	12							2 ^e		2 ^e		
	16	11							3 ^e		3 ^e		
	15	10						4 ^e	4 ^e				
	14	9						ESJF inf.	5 ^e	Collège inf.	5 ^e		
	13	8		8 ^e		EP	2 ^e		EPM		2 ^e	6 ^e	6 ^e
	12	7		Ecole primaire					7 ^e		7 ^e		

EP: Ecole professionnelle (garçons)

EPM: Ecole professionnelle et ménagère (filles)

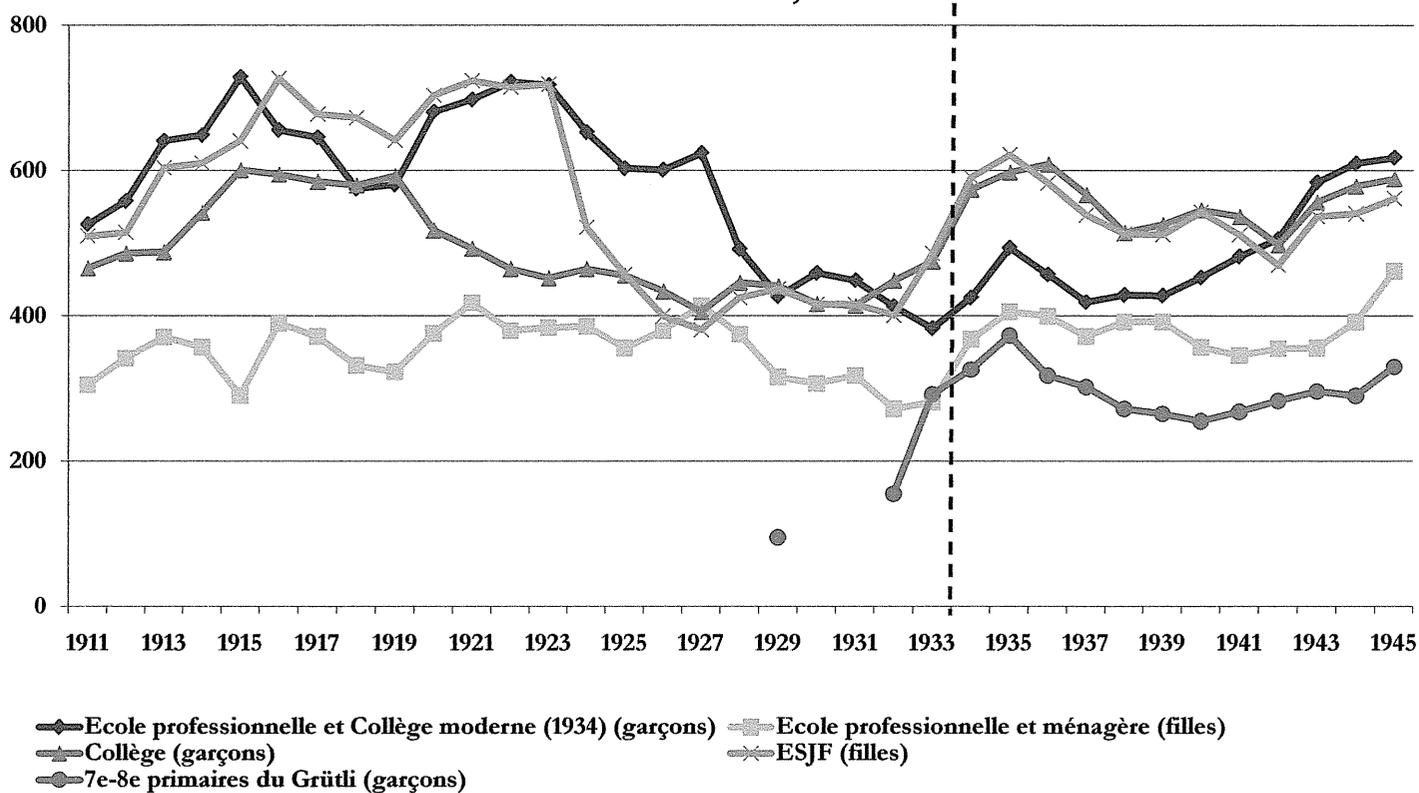
ESJF: Ecole secondaire et supérieure de jeunes filles

Tableau 1 - « Orientation professionnelle » déclarée par les demandeurs de bourses pour l'enseignement secondaire inférieur selon l'origine sociale et le genre, canton de Genève, 1922, 1926, 1931 et 1936

	1922				1926				1931				1936				total
	ouvriers		employés		ouvriers		employés		ouvriers		employés		ouvriers		employés		
Sexe	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	
Formation																	
universitaire	0	0	1	0	1	0	2	0	1	0	1	1	1	1	0	1	10
Secteur																	
tertiaire	21	20	15	13	6	5	5	5	17	16	8	10	10	23	1	7	182
Secteur																	
secondaire	10	4	8	0	3	2	4	1	7	1	2	0	8	10	2	2	64
Total	31	24	24	13	10	7	11	6	25	17	11	11	19	34	3	10	256

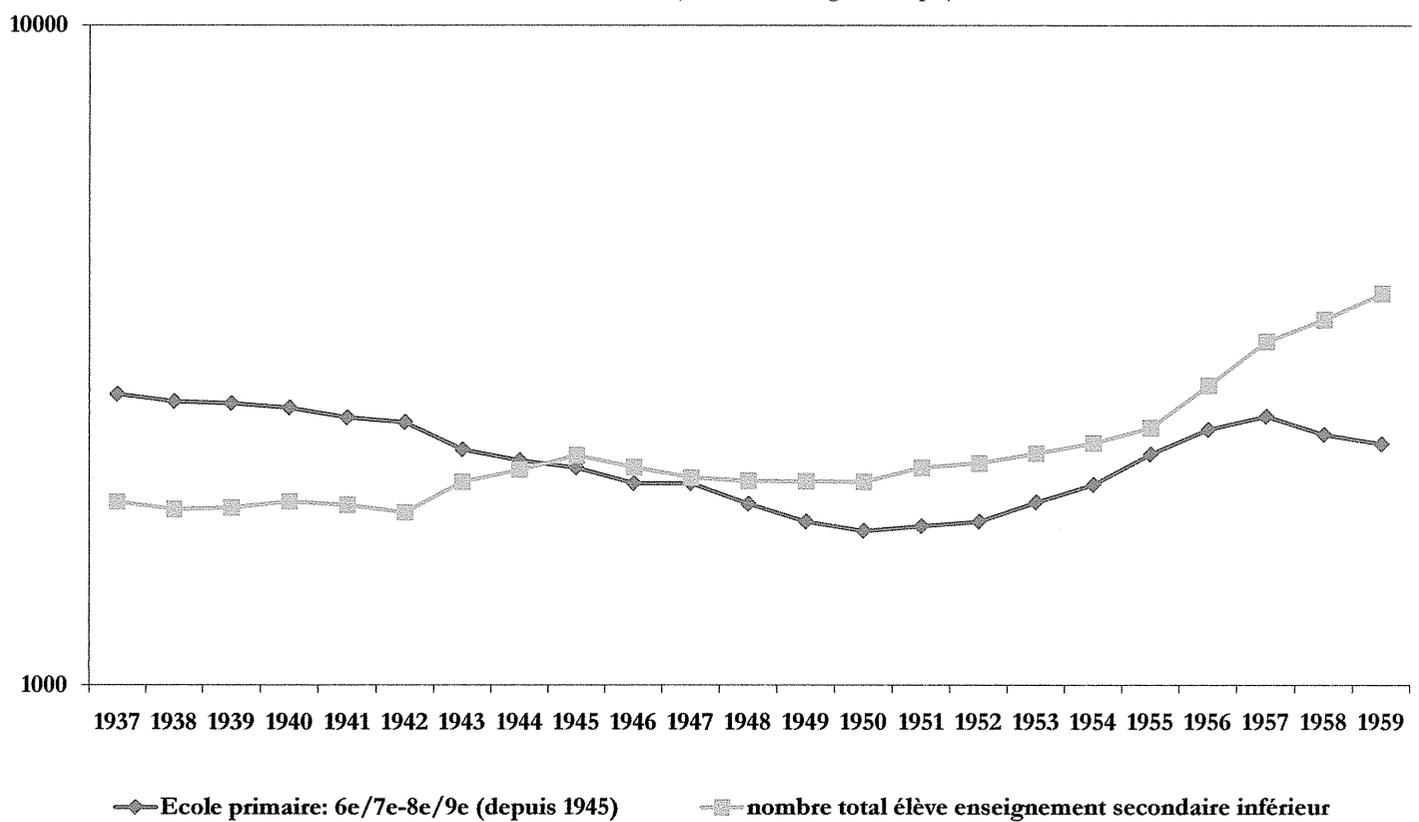
Sources : AEG DIP 1985 va 5.3 186, 187, 269, 271, 273, 382, 383, 385 [g=garçons ; f=filles].

Figure 6 - Répartition des élèves par école de l'enseignement secondaire inférieur et de 7e-8e années primaires de l'école du Grütli, canton de Genève, 1911-1945



Christian Alain Muller, *Histoire de la structure, de la forme et de la culture scolaires de l'enseignement obligatoire à Genève au XX^e siècle (1872-1969)*, thèse d'histoire générale, Université de Genève, 2007, p. 206.

Figure 4 - Répartition des élèves 7^e-9^e degrés, canton de Genève, 1937-1959 (échelle semi-logarithmique)



Christian Alain Muller, *Histoire de la structure, de la forme et de la culture scolaires de l'enseignement obligatoire à Genève au XX^e siècle (1872-1969)*, thèse d'histoire générale, Université de Genève, 2007, p. 154.

est encore enfermée». A propos des bourses : «C'est dans la réforme des bourses qu'apparaît le plus nettement l'intention d'élargir le cercle dans lequel s'inscrit l'activité des écoles primaires supérieures». A propos du Brevet élémentaire : «Si, de la sortie de l'école primaire élémentaire à la sortie de l'école primaire supérieure, une gradation plus nette que par le passé est ménagée dans les études, elle doit conduire les jeunes gens à un plan plus élevé ; c'est l'objectif qu'on a voulu atteindre non seulement par cette réforme du brevet, mais par toute la révision des programmes de l'enseignement primaire supérieur» (6).

Comme on le verra, l'évolution ultérieure de l'enseignement primaire supérieur est, sur plusieurs points importants, conforme aux intentions explicitement formulées par Lapie qui, dans un discours au congrès de la Ligue de l'enseignement, à Lyon, en 1922, affirmait que cette politique de développement de la scolarisation, impliquant l'ouverture à des enfants «intelligents et pauvres» des carrières réservées jusque là aux enfants de familles aisées, entraînerait un «contrecoup dans l'ordre social» (7).

Mais l'enseignement primaire supérieur n'était pas le seul cadre dans lequel était susceptible de se développer la scolarisation post-obligatoire. Si la faveur des directeurs de l'enseignement primaire lui était acquise, il n'en allait pas de même de celle des administrations des deux autres ordres d'enseignement.

Pour l'enseignement secondaire, l'enseignement primaire supérieur constitue principalement un concurrent quant au recrutement des élèves. De manière quasi continue, entre 1880 et 1933, recteurs, inspecteurs d'académie, proviseurs et principaux ont jugé «insuffisants» les effectifs de la plupart des établissements secondaires et, en particulier, des collèges. Ils estimaient, d'ailleurs, à juste titre, que le développement de l'enseignement primaire supérieur après 1880 s'était effectué en grande partie au détriment des lycées et collèges, qui avaient perdu au profit des EPS, voire des CC, une partie de la clientèle de l'«enseignement spécial» initialement proche de l'enseignement primaire supérieur mais transformé au fil des réformes en enseignement moderne (8). De plus, ce n'était pas principalement les élèves les moins bons scolairement qu'avaient perdus les établissements secondaires, mais les élèves originaires des fractions

6—Ces réformes de l'enseignement primaire n'ont pas fait l'objet de débats parlementaires, au contraire de celles qui, à la même époque, concernaient l'enseignement secondaire, et qui furent rapidement abrogées (réforme «Bérard»). Selon tous les témoignages, elles furent l'œuvre personnelle de Lapie, comme le montre leur cohérence, alors qu'elles ont été signées par des ministres d'orientations très diverses : radicaux et anticléricaux notoires comme Steeg ou Laferre, modéré proche des catholiques comme Bérard, qui finit d'ailleurs par entrer en conflit avec Lapie, à propos du programme des Écoles normales. Ce conflit eut un écho important en dehors des milieux parlementaires, l'éviction de Lapie de la direction de l'enseignement primaire projetée par Bérard prenant, pour les milieux laïcs, la signification d'un changement complet de politique scolaire — d'où d'ailleurs le maintien de Lapie imposé à Bérard par Poincaré.

7—*Bulletin de l'enseignement professionnel*, oct.-nov. 1922.

8—La question de la concurrence entre établissements primaires supérieurs et établissements secondaires est par exemple longuement évoquée par la commission parlementaire de 1899, présidée par Ribot, qui devait conduire ultérieurement à la réforme de 1902 (voir *Journal officiel, Débats parlementaires, Chambre des députés*, n° 866, annexe au procès-verbal de la 2ème séance du 26 mars 1899, t. IV).

Description des établissements et des études primaires supérieures et techniques entre 1920 et 1943

Les établissements primaires supérieurs

Deux types d'établissements organisent des études primaires supérieures, les *Écoles primaires supérieures (EPS)* et les écoles primaires élémentaires dans lesquelles fonctionne un *Cours complémentaire (CC)*, c'est-à-dire une classe au moins offrant des études au-delà du cycle d'études élémentaires (1). Contrairement aux établissements secondaires publics, payants jusque vers 1930, les établissements primaires supérieurs sont gratuits.

Les EPS organisent au moins trois années d'études séparées, dont le terme normal est le *Brevet d'études primaires supérieures (BEPS)*, et, parfois, une, deux ou trois années d'études supplémentaires, quand elles disposent de préparations au *Brevet supérieur* — diplôme principalement préparé dans les *Écoles normales d'instituteurs (ENI)* — ou aux *Écoles des arts et métiers*. Les candidats à l'entrée dans les EPS doivent posséder le *Certificat d'études primaires élémentaires (CEP)* et, en principe, avoir suivi pendant une année au moins soit un *cours supérieur*, la dernière classe d'une école primaire élémentaire, soit une «*année (ou section) préparatoire*» organisée par certaines EPS (2). L'âge des élèves s'échelonne donc de 12 à 16 ou 18 ans. Certaines EPS recrutent leurs élèves à l'issue d'un concours, avant même l'instauration d'un examen d'entrée en 6ème dans les établissements secondaires. Le personnel enseignant est formé de titulaires du professorat des Écoles normales et des EPS (concours préparé en particulier à l'École normale supérieure de Saint-Cloud), d'instituteurs délégués, de maîtres-auxiliaires et de maîtres ouvriers. Administrativement, les EPS peuvent être soit *autonomes*, soit *jumelées* à un établissement technique ou *annexées* à un établissement secondaire ; dans ce dernier cas, le directeur est celui de l'établissement secondaire, qui prête aussi ses locaux, son matériel pédagogique et parfois certains professeurs.

Les *Cours complémentaires* préparent également au BEPS ou, au moins, assurent une ou deux années d'études primaires supérieures après le CEP. Les conditions d'accès sont les mêmes que pour les EPS, mais le corps enseignant ne comprend que des instituteurs. Les organisations pédagogiques sont très variables suivant les établissements : quelques gros CC disposent de trois années d'études séparées ; plus souvent les CC ne comprennent que deux classes, l'une d'entre elles n'étant parfois qu'une

1—Dans son usage administratif habituel, le terme *Cours complémentaire* désigne parfois ces classes comme si elles constituaient des unités autonomes, et l'expression «*nombre de CC*» désigne le nombre d'écoles où existe une telle classe au moins ; l'expression «*effectifs de CC*» désigne les seuls effectifs recensés dans les classes de cours complémentaires.

2—Les années préparatoires ont pour enseignants exclusivement des instituteurs ; leurs élèves, en principe, ne sont pas décomptés dans les statistiques de l'EPS, mais dans celles de l'enseignement élémentaire.